

# Les armoiries de Chartres



C'est au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle que sont apparues les premières armoiries de la ville de Chartres. Depuis cette époque, au moins six blasons se sont succédé. En termes d'héraldique, le blason de la ville est décrit « *De gueule à trois besants d'argent surmonté de trois fleurs de lys sur fond d'azur entouré de feuilles de chêne* ».

Les premières armoiries de Chartres datent du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. On sait notamment qu'elles étaient représentées, à cette époque, sur la façade extérieure de la porte Guillaume.

En 1418, une lettre patente de Charles VI, portant confirmation d'un règlement effectué par le bailli de Chartres Étienne Deprez, y fait également référence. Depuis cette époque, ce ne sont pas moins de six blasons qui se sont succédé au fil des siècles et des événements.

En 1790, en pleine Révolution française, un décret abolit les armoiries, en même temps que tous les symboles de la noblesse. C'est sous Napoléon qu'un décret impérial, daté du 17 mai 1809, établit les conditions dans lesquelles les villes peuvent obtenir leurs armoiries. Le conseil municipal de Chartres, mené par le maire Nicolas-Pierre-Dominique Billard, en effectue la demande à l'empereur Napoléon. Une commission est mise en place pour définir le projet qui sera soumis. Une délibération du 2 mai 1810 précise: «*la commission conservera autant qu'il sera possible les anciennes armes de la ville et y ajoutera les emblèmes qui caractérisent plus particulièrement le département d'Eure-et-Loir dont Chartres est le chef-lieu.* » Par une lettre patente, datée au 2 août 1811, Napoléon accorde à la ville de Chartres ses armoiries.

Les Archives municipales conservent encore de nos jours ce précieux document. Les armoiries de Chartres présentent une forteresse, un fond azur chargé d'une gerbe d'or, un « N » d'or surmonté d'une étoile, deux festons (d'olivier, et de chêne)...

Avec la fin de l'Empire, la ville retrouve ses armoiries de 1780. Le blason de 1815 est « *de gueule à trois besants d'argent surmonté de trois fleurs de lys sur fond d'azur entouré de feuille de chêne* ». Y apparaît la devise en latin « *Servanti civem querna corona datvr* ».

## Décryptage

### **Les fleurs de lys sur fonds azur**

Elles font référence au Royaume de France et sont communes à de nombreuses villes. Elles attestent l'origine royale du comté de Chartres.

### **Les besants d'argent**

Ce sont des monnaies, ici de type chartrain. On en trouve des variantes dans toute la région de la Loire moyenne. Elles peuvent être également appelées de type chinonais.

### **La couronne de chêne**

Elle fait référence à la tradition romaine qui voulait que la couronne civique de chêne soit accordée à tout citoyen romain ayant, sur le champ de bataille, sauvé l'existence d'un de ses concitoyens. La devise, présente également sur les armes, y fait référence.

### **La devise**

La devise « *Servanti civem querna corona datur* » signifie en français « *A celui qui sauve un citoyen est donné une couronne de chêne* ». Elle est présente sur le blason à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, puis retrouvée à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle sur les médailles de la ville. En 1790, le compagnon-maçon Halgrain et le menuisier Brossier reçoivent ainsi des mains du maire Asselin une médaille d'argent frappée aux armes de la ville et portant cette devise. Ils sont récompensés pour avoir secouru au péril de leur vie une femme ensevelie sous les décombres d'une maison qui s'était effondrée rue de la Poissonnerie.

### **Le saviez-vous ?**

La discipline qui étudie les blasons est l'héraldique. Le terme vient du nom masculin « *hérault* », faisant référence à celui qui annonçait et décrivait les chevaliers entrant en lice lors d'un tournoi, où il portait les déclarations de guerre en tant qu'officier public au Moyen Âge.